

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.02.037**

**Parc des Expositions  
et des Manifestations  
: Acquisition de  
rideaux de scène -  
appel d'offres ouvert**

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| <b>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES EXPOSITIONS</b> | <b>Rapporteur : Monsieur BRONCY</b> |
|--|-------------------------------------|

|   |
|---|
| <b>PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS : ACQUISITION DE RIDEAUX DE SCENE - APPEL D'OFFRES OUVERT</b> |
|---|

Par délibération n° 381 du 21 novembre 2003, vous avez retenu le groupement dont le mandataire est la société VILQUIN pour concevoir et réaliser le parc des expositions et des manifestations.

Par délibération n° 196 du 23 juin 2006, vous avez approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de rideaux de scène.

La commission d'appel d'offres du 22 décembre 2006 a dû déclarer le lot sans suite.

Il convient donc de relancer la procédure pour l'acquisition de cet équipement intérieur dont le montant estimatif est de 70 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2158 – sous fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1.(2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>Certifié exécutoire :</b>                    |                        |
| <b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b> | <b>Affiché le :</b>    |
| <b>09 février 2007</b>                          | <b>12 février 2007</b> |